

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mai 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt et un, s'est rassemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Sander CINSINSKI, 1^{er} adjoint au Maire.

OBJET

AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2020
DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CINSINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Alice CANABATE, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Arnold BAC par Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Jimmy VIVANTE par Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG par Bénédicte BARBET.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Valérie LEBAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le compte administratif 2020 du budget principal de Ville,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

VU le rapport du représentant légal
VU l'avis de la commission compétente

Messieurs Lionel BENHAROUS et Daniel GUIRAUD ayants quittés la salle lors du vote. .

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONSTATE que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

- un excédent de la section de fonctionnement de 9 134 513,83 € ;
- un excédent de la section d'investissement de 1 117 196,86 €.

ARTICLE 2 : DECIDE d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 9 134 513,83 €, à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement du BP 2021).
 L'excédent d'investissement sera quant à lui reporté à la ligne 001.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
 Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,




Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :

Voix pour 29
 Voix contre 4
 Abstentions
 NPPV 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210519-D55-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **25 MAI 2021**
 (pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.